

Pôle des Personnels Enseignants
Direction des Ressources Humaines
Bâtiment 209 D
91405 Orsay Cedex

ARRETE DE COMMISSION D'ETABLISSEMENT
POUR LES RECRUTEMENTS SUR POSTE DU SECOND DEGRE

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n°72-580 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré;
- Vu le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs certifiés;
- Vu le décret n°80-627 du 4 août 1980 relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive;
- Vu le décret n°93-461 du 25 mars 1993 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur;
- Vu la délibération de la Commission de Carrières des Enseignants Chercheurs du 17 mars 2020 relative aux postes publiés au titre de la deuxième session de la campagne emploi 2020 ;
- Vu la note de service n° 2019-102 parue dans le bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2019 ;

La Présidente de l'université Paris-Saclay

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La constitution d'une commission d'établissement pour le poste n°49 à l'IUT de Sceaux.

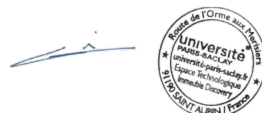
ARTICLE 2 La commission est composée de :

Mme PASSAQUAY Swan	Présidente
Mme GRIMALDI Pascale	Vice-Présidente
M. BAECHLER Guillaume	Titulaire
M. FAUCHER Pascal	Titulaire
Mme JANAND Anne	Titulaire
Mme LAW Florence	Titulaire
Mme LOUBARESSE Elodie	Titulaire
Mme PUECH Florence	Titulaire
M. SERGOT Bertrand	Titulaire
M. TORREGROSSA Stéphane	Titulaire
Mme GRIMA Laurence	Suppléante
Mme RICHE Caroline	Suppléante

ARTICLE 3 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Aubin, le 22/04/2020

La Présidente de l'Université Paris-Saclay



Professeure Sylvie RETAILLEAU